



L'info-Relais

Le journal du Relais
Petite Enfance du SEEB

Ca y est, la rentrée est là, et avec elle ces doux souvenirs de vacances, les retrouvailles ou les nouvelles rencontres, mais aussi un rythme souvent plus contraignant et une multitude de choses à gérer. Alors pour que cette rentrée soit apaisée, nous vous proposons de mettre au cœur de nos préoccupations le temps que l'on s'accorde à soi, qui nous permet de prendre soin des autres. Aussi cette année, prenons soin de nous : rendez-vous le samedi 16 novembre pour une journée bien-être à destination des assistants maternels et gardes à domicile !

Marie et les animatrices des relais
Familles Rurales



Le relais sera fermé les 19 et 20 septembre 2019.

Le Relais Petite Enfance du SEEB

3 rue des Vallières Sud
25220 CHALEZEULE
relais.seeb@famillesrurales.org

03 81 57 81 44

Les horaires du relais

- Le Mardi:
De 16h-19h, uniquement sur rendez-vous.
- Le Mercredi:
De 9h-12h, par téléphone ou en visite.
- Le Jeudi :
De 14h-17h, uniquement par téléphone
- Vendredi:
De 13h-16h, uniquement par téléphone.

Dans ce numéro :

- Les animations du relais
- Le rendez-vous des Assmats
- Conférence & formations
- Journée Bien-être
- Dossier : Pajemploi +
- La ludothèque La Toupie
- Le coin des Assmats

A chacun son relais !

Un endroit pour la lecture,

Un lieu pour la patouille et la peinture,

Une table pour les images,

Une autre pour le modelage,

Un espace pour les pirouettes et les galipettes.



Le relais est plein de recoins,

A chacun de trouver le sien !



Les animations :

Ces temps collectifs gratuits s'adressent à toutes les assistantes maternelles, parents et enfants (de 0 à 6 ans) des communes du SEEB. Nous proposons aussi ces temps collectifs aux gardes à domicile.

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens, de découvrir des activités.

Ces temps collectifs se déroulent quelques jeudis par mois et tous les vendredis matin de 9h30 à 11h30 sur différentes communes, sauf pendant les vacances scolaires.

Septembre 2019

- Vendredi 6 à Chalezeule : Découverte de la Langue des Signes avec Bénédicte.
- Jeudi 12 à Vaire : Motricité.
- Vendredi 13 à Novillars : Eveil musical avec Nicolas.
- Jeudi 26 à Amagney : Médiation animal avec Anaïs.
- Vendredi 27 à Marchaux : Eveil artistique avec Delphine.

Octobre 2019

- Vendredi 4 à Roche : Médiation animal avec Anaïs.
- Jeudi 10 à Thise : Les P'tites histoires à la Bibliothèque de Thise.
- Vendredi 11 à Novillars : Jeux libres.
- Vendredi 18 à Thise : Eveil sensoriel avec Christine.

Les P'tites histoires

Nouveau! La bibliothèque de Thise et le Relais vous propose un temps de lecture pour passer un moment tout doux avec les bouts d'choux ! Entrée libre et gratuite.

Rdv le **Jeudi 10 Octobre de 9h30 à 10h30**

À la **Bibliothèque de Thise, espace Victor Hugo**

A vos agendas

Le rendez-vous des Assmats

Accompagnés par une professionnelle, Mme Virginie DONTVILLE-SIGNORI, venez échanger sur votre métier, sur ce que vous vivez au quotidien avec les enfants et les parents. Grace au partage et aux regards croisés, il est ainsi possible de prendre du recul mais aussi d'enrichir sa pratique. Le Relais vous propose cette année des séances d'analyse de la pratique afin de décompresser, de partager votre quotidien dans un espace où la parole est libre, respectueuse et sans jugement (max 10 personnes). Prochaines dates prévues en 2019 :

Samedi 7 septembre et 14 décembre 2019.

Les rencontres ont lieu au Relais de 9h30 à 11h30.

Inscription souhaitée auprès du Relais

Prochaine formation : Construire son livret d'accueil (14h)

Les Samedi 28 septembre et samedi 12 octobre de 8h30 à 16h30.

À la Maison des Familles à Besançon. (Quartier Cras)

Objectifs : Construire et savoir utiliser son livret d'accueil.

Points clés : Identifier les intérêts du livret, déterminer les engagements mutuels parents/Assmats, définir un contenu de livret.

Inscrivez-vous vite auprès du Relais !!

Quels sont vos besoins, vos envies de formation en 2020??



Soirée conférence-débat

Pour les assistantes maternelles, les parents, les gardes à domicile et les professionnels de la petite enfance.

Vers une éducation bienveillante et structurante :
Règles, interdits, valorisations, autorisations dans la relation enfant-parent au quotidien .

Le Mercredi 25 septembre à 20h

Dans les locaux du relais et de la crèche Les P'tits Loups
Au 3 rue des Vallières Sud à Chalezeule

Merci de vous inscrire auprès du relais du Seeb le 20 septembre

JOURNÉE BIEN-ÊTRE
ASSISTANTS MATERNELS ET GARDES À DOMICILE

« Prendre du temps pour soi c'est s'accorder de l'importance »



SAMEDI 16 NOVEMBRE
De 8h30 à 16h30 à la MFR de Morre

Renseignements et inscription auprès de votre relais
avant le 18 octobre : 03 81 57 81 44
Ou relais.seeb@famillesurates.org



Journée « BIEN ÊTRE »

dédiée aux assistants maternels et gardes à domicile

Samedi 16 novembre 2019 de 8h30 à 16h30

à la MFR de MORRE

Une journée exclusivement pour vous sous forme d'ateliers : Relooking, Calme et détente, Phytothérapie, Chant, Yoga du rire, Jeu de peindre et Pneumacorps.

Vous allez recevoir chez vous un bulletin d'inscription avec toutes les modalités, à renvoyer au relais impérativement avant le 18 octobre 2019 !



Un service des Urssaf

Dossier : Le nouveau service de Pajemploi +

Il est désormais possible d'adhérer gratuitement au nouveau service Pajemploi + qui permet de faciliter le versement du salaire à l'assistant maternel. Vous trouverez ci-dessous quelques questions/réponses sur l'utilisation de ce service.

Est-il obligatoire de passer par Pajemploi+ ?

Non, le service Pajemploi+ n'est pas une obligation : vous pouvez continuer à rémunérer votre salarié comme auparavant.

Que doit-on faire de l'attestation d'adhésion Pajemploi+ remplie et signée ?

Vous devez imprimer ce document en double exemplaire. Un pour l'employeur et un pour l'assistant maternel. Il formalise l'accord. Ne l'envoyez pas au centre national Pajemploi ! Pour activer le service Pajemploi+, rendez-vous sur votre compte en ligne dans la nouvelle rubrique intitulée « Pajemploi + ».

L'ensemble des employeurs d'un salarié doivent-ils adhérer à Pajemploi+ pour qu'il puisse bénéficier du service ?

Le salarié peut adhérer au service Pajemploi+ avec un seul employeur, ou plusieurs. Il doit signer une « attestation d'adhésion » par employeur, et renseigner ses coordonnées bancaires via son compte en ligne Pajemploi, rubrique : 'Gérer mes coordonnées bancaires'.

Si l'employeur se trompe dans sa déclaration, et que le salaire est déjà prélevé, est-il possible de la rectifier ?

L'employeur peut tout à fait, comme auparavant, modifier la déclaration après le 25.

- Si le salaire est à la hausse, le centre national Pajemploi versera le complément 3 jours après la correction.

- Si le salaire est à la baisse, l'employeur devra se rapprocher de son salarié afin qu'il rembourse le « trop perçu ».

Dans le cas où les parents sont à découvert, le salarié percevra-t-il quand même son salaire ?

Le salaire sera garanti par le centre national Pajemploi pour le premier mois. L'employeur devra régulariser la situation auprès du centre national Pajemploi au risque d'être exclu du service Pajemploi+.

Les indemnités d'entretien ainsi que les repas fournis par l'assistant maternel sont-ils payés avec Pajemploi+ ?

Le salaire total sera versé à votre salarié, les indemnités d'entretien et de repas sont donc incluses, ainsi que toutes autres sommes déclarées (congés, heures supplémentaires).



Le livret d'accueil de l'enfant



Parents et Assistants maternels, un nouveau document à votre service !

Les Relais Petite Enfance du Doubs ont travaillé ensemble, et en partenariat avec la CAF et le Conseil Départemental, pour vous proposer un Livret d'accueil de l'enfant uniformisé sur le territoire. Ce document,

validé par les services de la PMI, permet d'échanger sur les conditions d'accueil de l'enfant au domicile de l'assistant maternel (besoins, santé, rythmes, éducation, habitudes).

Il est primordial et doit accompagner le contrat de travail. Vous y trouverez également les différentes autorisations (déplacement, personnes autorisées à venir chercher l'enfant...).

Ce livret sera présenté, en complément du contrat de travail, à chaque parent-employeur venant se renseigner au relais. >>>> Assistants maternels, si vous souhaitez en avoir un exemplaire, merci de contacter votre Relais du Seeb.



Le coin des Assmat !

Cette page est consacrée au travail des professionnelles assistantes maternelles du Relais du Seeb!!

N'hésitez pas à envoyer vos idées d'activités, vos recettes, comptines, photos souvenirs à l'adresse suivante :

relais.seeb@famillesrurales.org



Ludothèque La toupie

Une fois par mois la Ludothèque La Toupie vient à votre rencontre sur les communes de Novillars, Chalezeule et Roche lez Beauré.

Les enfants peuvent venir y jouer, recevoir des explications sur les règles de jeux, découvrir de nombreux jeux et jouets et même en louer pour prolonger le jeu à la maison ! Aurélien se fera une joie de vous accueillir!

Le mardi 10 septembre, de 9h à 12h à Thise.

Le mercredi 11 septembre, de 15h30 à 17h30 à Chalezeule.

Le lundi 16 septembre, de 15h30 à 18h à Novillars.

Le jeudi 26 septembre, de 14h30 à 17h30 à Roche.

Le mercredi 08 octobre, de 9h à 12h à Thise.

Le lundi 21 octobre, de 15h30 à 18h à Novillars.

Le jeudi 24 octobre, de 14h30 à 17h30 à Roche.

Pour connaître les tarifs des animations, merci de contacter la ludothèque par mail: ludo.latoupie@famillesrurales.org



Activité « fête de la musique »
chez Aurélie



Retour sur la visite de la Ferme des Lamas à Mamirolle :



Dessine-moi un Lamas
chez Stéphanie



Activité sable chez Anne

Retrouvez toutes les informations des Relais Familles Rurales du Doubs sur le web :
https://www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte